la cgt
UNION LOCALE
SAINT-NAZAIRE

1ER MAI 2021

Sans toi qui va au travail il n'y aurait pas à manger dans les magasins, il n'y aurait pas de maison, pas d'électricité, pas de concert. Sans toi qui va au travail, les enfants n'apprendraient rien, les rues seraient pleines d'ordures, les malades seraient condamnés à souffrir. **Grâce à ta force de travail et à celle de toutes les femmes et les hommes, ici et ailleurs, l'économie résiste à l'épidémie du COVID-19.**

Pourtant, malgré les alertes de la CGT, les décideurs politiques ne servent que les intérêts des hommes les plus riches. Où sont les 14 000 lits promis par Emmanuel Macron ? Pourquoi continue-t-il à fermer des hôpitaux ?
Qu'est-ce qu'il attend pour recruter du personnel soignant, formé, qualifié et payé. Comment exercer des missions de service public de qualité, pour protéger et faire respecter les consignes sanitaires quand les gouvernements suppriment des classes de la maternelle à l'université ?

Combien se relèveront ? Quels impacts cette gabegie aura sur les milliers d'emplois dans les petites entreprises, les sous-traitants de la métallurgie, de la chimie ou dans les secteurs de la restauration et de la culture ? Macron ne dit pas un mot en direction de ces salariés, rien sur les licenciements pour des raisons de rentabilité financière, à Saipol, chez MAN Energy Solution.

Chaque jour, nos conditions de travail se détériorent avec le travail à la maison imposé. Et les femmes sont condamnées à gagner 30 % de moins, à subir les violences sexuelles et sexistes d'un système patriarcal.

Le mensonge est présent jusque dans l'énoncé des lois : «Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel», «loi pour une sécurité globale préservant les libertés», «réforme» des retraites. Cela veut dire obligation de changer de métier, de statut. La jeunesse est sacrifiée, contrainte de renoncer aux études... Elle souffre et peine à survivre avec des aides dérisoires. Les chômeurs sont accusés de ne pas avoir de travail et les retraités de ne pas se saigner par dévouement.

Alors même que la lutte contre la pandémie révèle toutes les failles d'un système économique à bout de souffle, la commande d'un porte-avion de cinq milliards d'euros au Chantiers de l'Atlantique semble être une évidence pour le gouvernement. Les très riches organisent cent milliards d'évasion fiscale mais ce sont les travailleurs qui paieront la dette.

Il est temps de changer de système économique et politique. Chaque salarié, chaque privé d'emploi, chaque retraité, chaque étudiant doit convaincre autour de lui qu'un autre avenir est possible.

Le 1er mai, la CGT vous donne rendez-vous pour un printemps des luttes.
Pour exiger un autre modèle économique et social plaçant l'humain et la planète au centre :

- égalité salariale des femmes et des hommes ;
- les 32 h sans perte de salaire et un vaste plan d'embauche de la jeunesse ;
- un salaire de remplacement pour 100 % des privés d'emploi ;
- la retraite à 60 ans, aucune pension en dessous du SMIC ;
- augmentation du SMIC de 300€ ;
- des services publics de qualité et de proximité avec des moyens pour l'hôpital public ;
- L'interdiction des licenciements et la restitution des aides publiques des entreprises qui précarisent et qui détruisent l'emploi ;
- la défense et le développement de notre industrie sur le bassin Nazairien ;
- la relocalisation des emplois et des activités essentielles aux besoins du pays ;
- la nationalisation de la recherche, des industries du médicament et la levée des brevets sur les vaccins.

RENDEZ-VOUS - SAINT-NAZAIRE
PLACE DE L'AMÉRIQUE LATINE - 10H30

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites. Venez exprimer votre colère en vous munissant de l'attestation. En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e)

Mme/M. : .....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

.....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente une déclaration : Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l'article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3.

A (lieu) .....

A partir de (heure du rassemblement / de départ de la manifestation) : .....

Fait à : ..... Le ..... à ..... (heure de départ du domicile)

Signature